

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : ENV-MR-2017-009
Direction de l'Environnement
Service des matières résiduelles
Objet : Autorisation de déposer un projet auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions « Soutien des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur CRD » et autorisation de financement
Date : 13 novembre 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 25 octobre dernier, le Service des matières résiduelles a soumis une demande de subvention auprès de RECYC-QUÉBEC pour un projet de chantier vert afin de déconstruire/démolir de façon responsable l'usine Gilmour. Le projet a été présenté à RECYC-QUÉBEC dans le cadre de son appel à propositions « Soutien des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur de la construction, rénovation et démolition ».

Dans le cadre de son appel à propositions, RECYC-QUÉBEC offre de subventionner jusqu'à 70% du montant total des projets retenus. La valeur totale du projet de chantier vert est évaluée à 252 390\$. Le montant de l'aide financière pouvant être accordée par RECYC-QUÉBEC s'élève donc à 176 439 \$. La Ville assumerait quant à elle 76 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

Afin de compléter la demande de subvention, la Direction de l'environnement doit faire parvenir à RECYC-QUÉBEC une résolution du conseil de la Ville :

- autorisant la personne désignée à signer la convention de contribution financière avec RECYC-QUÉBEC;
- confirmant que la Ville de Lévis a prévu d'injecter 76 000 \$ dans le projet de chantier vert, soit le montant non couvert par RECYC-QUÉBEC, dans le cas où le projet déposé serait retenu.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

RECYC-QUÉBEC exige une résolution du conseil municipal autorisant une personne à signer les documents associés au projet de chantier vert dans le cadre de l'appel de proposition « Soutien des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur CRD ». En l'absence de cette résolution, le projet de chantier vert ne sera pas jugé admissible et ne sera donc pas étudié par le comité de sélection.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
Coûts des travaux			200 000 \$	
Honoraires et contingences			40 400 \$	
Taxes nettes (4,9875%)			<u>11 990 \$</u>	
Sous-total			252 390 \$	
Moins :				
Revenus, subvention Recyc-Québec (70% de 252 390 \$)			<u>(176 439 \$)</u>	
Montant à financer, taxes nettes incluses			75 951 \$	
Montant arrondi			76 000 \$	

Subvention Recyc-Québec : une demande de crédit additionnel au montant de 176 439 \$ devra être formulée lors de la réception des montants à recevoir à titre d'aide financière.




Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- d'autoriser le chef du Service des matières résiduelles à signer la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Lévis et RECYC-QUÉBEC eu égard au projet déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions;
- d'autoriser le chef du Service des matières résiduelles à signer, au besoin, tout addenda à la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Lévis et RECYC-QUÉBEC eu égard au projet déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions;
- d'autoriser le financement de la dépense relative au projet de chantier vert afin de déconstruire/démolir de façon responsable l'usine Gilmour, pour un montant maximal de 76 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et ce, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière du programme de soutien des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) de RECYC-QUÉBEC;
- d'autoriser une demande de crédit additionnel équivalent au montant reçu de RECYC-QUÉBEC à titre d'aide financière pour les dépenses relatives au projet;
- de transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter 76 000 \$ aux fins de concrétisation du projet.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Delphine Azoulay</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère en environnement</u>	
			
Recommandé par :			
	22 nov. 2017		
Doris Dumas Coordinatrice du PGMR	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 22 / 11 / 2017	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 20/11/17